

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_034_B | Histoire de la folie, préparatifs \[B\]CollectionBoite_034_B-14-chem | Les fous dans les prisons. ItemProtestations c\[on\]tre la présence des fous](#)

Protestations c[on]tre la présence des fous

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb034_B_f0216

SourceBoite_034_B-14-chem | Les fous dans les prisons.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Veret, in forme à Senlis "à cause de dérangement de son esprit et de sa conduite", se présente au ministre qui écrit "avec des fous qui ne lui donnent de repos ni jour ni nuit" (B.S. 249)

1 religieux de Senlis, écrit à propos d'un interne Bourges de Longchamp, "tels projets":

il est "digne de pitié", ainsi que 2 ou 3 autres qui se amènent mieux d'un que d'une elle à cause de la compagnie de 6 autres qui sont fols et qui les tourmentent nuit et jour" (19 Août 1743)

Le ministre donne l'ordre de libération.

Arrêt. no 1/168

Ranson. XIV. p 275

Bourges sérieux. p 251.

Labade (Mémoires): "1 des plaisirs les plus piquants que nos commissions, étoit la singularité de plusieurs personnes aimables que nous avions + qui nous étoit présentées ensemble saillies les plus piquantes" (II. H 7, 8, 39)



in B.S. p 288. note 1.

Bourges de Longchamp écrit au ministre Maupeou: "Te ne vois cou/venir avec des fous en la charge, il y en a de fous de manière qu'à bon moment je pourrais risquer d'en recevoir de

"dangerous insult." (MS. 11 496)

B. S. r 308